

AIDE PERSONNALISÉE

CONSTATS ET PERSPECTIVES

Vous trouverez ci après une analyse de la mise en place de l'aide personnalisée dans notre département au cours de l'année 2008-2009. Le bilan est très positif. Je tiens à rendre hommage aux enseignants, aux directeurs d'école et aux équipes de circonscriptions qui se sont particulièrement bien investis dans ce nouveau dispositif pédagogique. L'adhésion des familles et l'intérêt des élèves sont au rendez-vous.

Les axes de travail proposés pour l'année 2009-2010 devraient permettre de mieux cibler les objectifs : dispositif d'aide ? Démarche d'anticipation ? Consolidation des notions étudiées en classe ? Quels outils ou supports nouveaux proposés pendant les séquences d'aide personnalisée ? Quelle organisation pour éviter une trop grande fatigue ? Quels liens avec les évaluations de CE1 et CM2 ? Quels effets réels sur les apprentissages et les acquis des élèves ? Quels liens avec les RASED ?

Ce dispositif pédagogique a toute sa place dans les projets d'écoles et concerne chaque enseignant, chaque directeur, chaque équipe. Il implique un pilotage de circonscription coordonné au niveau départemental.

Je remercie tous ceux qui ont participé à la rédaction de ce dossier.

LE 20 SEPTEMBRE 2009,

G. PRODHOMME, INSPECTEUR D'ACADÉMIE

GRUPE DÉPARTEMENTAL :
AIDE PERSONNALISÉE
INSPECTION ACADÉMIQUE
CHARENTE-MARITIME

CONSTATS ET PERSPECTIVES À L'INTENTION DES ÉCOLES

à l'issue des rencontres avec des équipes pédagogiques de chaque circonscription.

LA MISE EN ŒUVRE DE L'AIDE PERSONNALISÉE AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL A
DONNÉ LIEU À UNE DIVERSITÉ DE RÉPONSES

La recherche par les écoles de solutions pédagogiques qui leur sont propres, au-delà même de l'aspect organisationnel, est une caractéristique forte.

Cet espace d'interrogations pédagogiques est à conserver en évitant de trop figer ce que doit être l'aide personnalisée.

À l'issue de cette première année, des tendances se dessinent. La première c'est l'obtention dans chaque école d'un consensus sur le cadre puis le ciblage des élèves : ce qui a donné lieu ensuite à la mise en œuvre d'outils divers mais aussi à une évolution sur la précision des compétences travaillées.

L'aide personnalisée doit s'intégrer dans une réflexion qui part des objectifs d'apprentissage des programmes, traités en classe notamment dans le cadre d'une pédagogie différenciée. Puis en aide personnalisée, à partir du moment où les obstacles rencontrés par l'élève ont été identifiés au sein de la classe, cette aide peut être un des éléments du **PPRE**.

Deux cas d'élèves sont bien distincts :

- **le premier : l'obstacle est installé antérieurement à l'année en cours-parcours de lecture, approche de la numération- (difficulté ancrée).**
- **le deuxième : l'obstacle est concomitant à l'unité d'apprentissage en cours d'appropriation (difficulté passagère).**

Le traitement didactique n'est pas le même. Dans le premier cas, il faut remonter au-delà de la programmation de la classe. Ainsi, il est indispensable que l'équipe enseignante s'appuie sur les repères des programmes, sur les évaluations CE1 et CM2 mais aussi sur une solide connaissance des étapes du parcours de la maîtrise du code oral et du code écrit et celui concernant la numération.

1. LES CRITÈRES UTILISÉS POUR EFFECTUER LE CIBLAGE DES ÉLÈVES.

Le dispositif d'évaluations propre à la classe et les observations quotidiennes restent centrales pour ce ciblage. Mais doit être aussi pris en compte :

- Le degré de la difficulté et **la distinction, citée précédemment, entre difficulté ancrée (voire globale) et passagère** : Au cours de l'année 2008/2009, une priorité a été accordée à la difficulté, dite ancrée. Les résultats obtenus n'ont pas toujours été ceux escomptés : Il est nécessaire de faire explicitement mention de **l'obstacle** rencontré par l'élève, au regard de l'acquisition d'une compétence, pour dégager les pistes de travail.
- Le rôle de l'équipe enseignante est souligné : regards croisés sur l'élève et décision de l'équipe, association du RASED à l'analyse. La période de l'année et les stratégies

pédagogiques de l'équipe sont des critères qui peuvent donner un cadre annuel, expliqué aux familles. Par exemple :

- CE2 : première période, en lecture, suite aux évaluations CE1.
 - GS : langage en période 1 et 3.
 - CM2 : période 4, après les évaluations (les critères sont corrélés à l'existence des bilans antérieurs, et à l'analyse des évaluations nationales)
- La formalisation écrite permet d'objectiver la difficulté à traiter et de conforter le choix effectué.

2 .LES EFFETS SUR LES ÉLÈVES, À L'ISSUE DES PÉRIODES D'AIDE PERSONNALISÉE.

- Une impression d'efficacité sur le moment mais une interrogation sur le transfert à long terme et des progrès paraissent plus probants pour les élèves en moins grande difficulté.
- Ce moment est vécu comme un moment privilégié pour les échanges avec l'élève qui favorisent la prise de parole, la prise de risque, la mise en confiance en classe.
- Les élèves participent avec plaisir à l'aide personnalisée.
- Est citée, mais moins souvent, aussi une meilleure relation maître/élève.
- L'observation au quotidien des élèves concernés semble plus ciblée de la part de l'enseignant pendant le temps de classe

Pour renforcer l'efficacité de ce temps :

Le scénario des séances d'aide personnalisée doit être construit au même titre qu'une séance de classe. Sur cette plage, une large place sera faite à l'écoute et l'observation des procédures utilisées par l'élève. Les photocopies seront rares, voire absentes, afin de privilégier le document original : livre, logiciel, tableau de classe, cahier, ardoise

- **Dans le cadre de l'aide personnalisée**, une place est accordée à la manipulation, à l'entraînement et à moins de formalisme dans le type d'exercices. Le recours aux logiciels d'entraînement pourra être accentué.
- Une évaluation initiale et finale apparaît de plus en plus dans les dispositifs propres à chaque enseignant : cette logique est à généraliser. On envisagera dès la première séance, la forme et le contenu de l'évaluation finale afin que l'élève puisse tendre vers un but repéré. En fin d'aide, plusieurs séances seront consacrées à la réussite de l'élève afin que ce dernier ressente le plaisir de la réussite.
- Une séance hebdomadaire lors des périodes suivantes pourra être consacrée à la consolidation des compétences travaillées (ex période 1 : la numération décimale 3 séances par semaine, puis une séance hebdomadaire en période 2 voire en période 3, pour consolider et travailler sur des nombres plus grands.)

- L'échange entre collègues de cycles différents favorise une mutualisation des pratiques. Un parcours d'aide peut être construit, selon les points de blocage repérés pour chaque élève. Il relève ensuite du choix de l'école que les enseignants prennent en charge ou non leurs propres élèves, sachant que là encore les situations sont à étudier cas par cas.

3. LA CONSTITUTION DES GROUPES

L'objectif de travail pour chaque élève est l'élément majeur à prendre en compte dans le cadre de ce dispositif qui ne doit pas être transformé en structure dédiée à un « type d'élèves ».

L'aide personnalisée entre comme élément d'appui d'un parcours individuel qui pourra se traduire par l'élaboration d'un PPRE. Les repères des programmes et le socle commun servent de fondement : aucun élève ne doit être « à priori » exclu de cette aide.

4 : LES FAMILLES

Une présentation de l'action engagée est faite aux familles qui pourront par le biais soit du cahier du jour soir d'un outil spécifique suivre l'évolution de l'aide.

L'évaluation finale sera portée à la connaissance des familles.

5. LES OUTILS PÉDAGOGIQUES, ADMINISTRATIFS, ORGANISATIONNELS

Pour le directeur

- le document du projet d'école
- Le suivi sur plusieurs années (parcours de l'élève)
- la répartition périodique
- la ventilation des 60h
- la feuille de présence des élèves et des enseignants, renseignée quotidiennement

Pour l'enseignant

- Un document qui indique la répartition périodique, par objectif travaillé, avec les modalités organisationnelles retenues.
- Le déroulement de la séance doit être défini et porté sur le cahier-journal, comme pour toute autre séance.
- La passation de l'évaluation finale, définie en début de période

Pour l'élève

- Un outil de suivi de l'aide apportée et des progrès (forme libre), accessible aux parents

POUR LE GROUPE DE TRAVAIL, CHANTAL RIPOCHE.